

Les Ateliers

Découvrez tous les ateliers sur : www.castor.be/ateliers

Une large gamme d'activités est organisée (accueil temps libre) pour votre petit protégé, Comprenant, notamment :

- Jeux Bijoux mode - Art'Attack** (*expression, inventivité*)
- Bouger & jouer pour ma forme** (*avec natation, équitation, parcours santé, Agoraspace*)
- Alors on danse** (*expression corporelle*)
- Théâtre, jeux de rôle : L'école des sorciers**
- les Meilleurs Pâtisseries** (*alimentation*)
- Fermier (petit élevage)**
- Découverte Nature – Aventurier**
- Accès à Castorland.be**

Et un tas d'autres activités surprenantes.

Horaire des ateliers extrascolaires :

L'accueil extrascolaire se déroule chaque jour de la semaine :

Avant l'école : le matin de 7h. à 9h.

Après l'école : le soir de 15h30 à 20h.

le mercredi après-midi de 13h30 à 20h.

Le samedi, y compris, de 13h30 à 20h.

En dehors des périodes fixées, et pour le "**Dépannage d'Urgence**" les Castors peuvent mettre un service d'accueil spécifique, **uniquement à la demande**.

Encadrement

L'encadrement des activités sur le terrain est organisé suivant les normes établies par l'ONE.

Collation, petit en-cas.

Veillez à préparer, dans un sac nominatif, la collation et boisson de votre enfant.

Eau (potable) du robinet accessible à tous les participants.

Participation aux frais des parents

La réservation aux ateliers extrascolaires et le paiement se font à l'inscription (au plus tard le premier jour de l'activité).

Tarif garderie :

Les castors privilégient le paiement sous forme d'abonnement annuel (pour certains thèmes abonnement trimestriel).

Le prix des activités exceptionnelles et/ou supplémentaires est intégré dans l'abonnement, ce qui fait que les parents, n'ont pas de supplément à payer.

Le tarif est affiché sur : www.castor.be/ateliers/prix

Païement

Rappel ! Le paiement de l'atelier extrascolaire doit se faire anticipativement, à l'inscription sur le compte bancaire des Castors : IBAN : **BE21 7320 3250 9603** (*pas de cash !*).

- Si vous avez fait le paiement par banque : merci de remettre la preuve du paiement (extrait bancaire).
- Ou, à défaut, le 1^{er} jour de l'accueil, sous réserve des places disponibles, faire le paiement de la totalité de l'atelier en liquide (les castors ne disposent pas de « Mister-cash »).

Aucun crédit n'est octroyé.

A défaut de paiement, au début de l'atelier, nous ne pourrons accueillir votre enfant !

Les chèques « Sport-culture » sont acceptés.

L'intervention du CPAS, du SAJ et/ou de toute autre institution doit se faire préalablement en accord (convention) avec les Castors.

Document à remettre (fiche signalétique)

Les Castors vous remettront un formulaire (fiche signalétique et médicale), ou à télécharger sur notre site :

www.castor.be/stages/documents

Veillez à le remplir et à le rentrer **immédiatement** ou plus tard le lendemain

- Avec 2 vignettes mutuelles par enfant
- Fiche médicale : donnez bien au secrétariat toute information médicale relative à votre enfant (maladies : Asthme, Epilepsie, Allergies et/ou médication...)

En cas de traitement, remettez-nous les médicaments, ainsi que la posologie (à indiquer sur la boîte ainsi que le nom de l'enfant), nous nous chargerons du suivi.

Aucun médicament ne sera administré à l'enfant s'il n'y a pas de prescription médicale rédigée par un médecin attestant et justifiant cette médication.

Vêtements & Effet personnel

Veillez à munir vos enfants d'une tenue relax et de vêtements usagés pour la liberté de leurs mouvements.

Marquer toujours les vêtements au nom de votre enfant, afin d'éviter les pertes et de plus, vous faciliterez le travail de nos animateurs chargés de rhabiller tous les castors.

Vérifiez pour les activités particulières, s'il ne faut pas des vêtements spéciaux (aventurier, équitation, natation...).

Piscine & Natation : Prévoir un sac avec les effets: maillot, bonnet, essuies, lunettes...

L'asbl « Les Castors CJJM » décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol d'objets ou d'argent ou de vêtements. Les dégâts aux lunettes ne sont pas couverts.

Il est donc vivement déconseillé aux participants d'emporter des objets de valeur (GSM, tablette, bijoux, etc...)

Espace relaxation (*sieste*)

Pour les tout-petits, un espace relaxation est prévu, pour faciliter la digestion et pour permettre la récupération.

Retour

Les parents ou les personnes autorisées à reprendre l'enfant doivent amener et rechercher l'enfant au local. L'enfant attendra l'adulte avant de quitter le milieu d'accueil. L'enfant ne sera pas autorisé à partir avec des personnes étrangères sans aucune autorisation écrite des parents.

(Même pour rendre service) Ne prenez **jamais** l'initiative de reprendre un enfant autre que le vôtre pour, éventuellement, le reconduire si vous n'avez pas reçu l'accord **formel** des parents et si vous n'avez pas **avisé** l'animateur et le responsable de la Ferme des Castors.

Retour spéciaux (toujours nous avertir)

Si votre enfant devait s'absenter, à un moment ou à un autre de l'atelier et/ou arriver en retard, prévenir le secrétariat de la Ferme des Castors et le responsable du groupe en indiquant bien la modification de l'horaire avec les heures précises.

Boîte à suggestions

Toutes vos remarques, vos suggestions nous intéressent. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos commentaires par Email : info@castor.be - fax ou par courrier.

Renseignements :

Si vous avez des remarques à formuler, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du centre ou par e-mail : info@castor.be ou vous pouvez téléphoner au 071/76.03.22 ou au 071/74.04.75 -- Fax: 071/76.19.26

La Coordination

www.castor.be

Visite et appel téléphonique

Pendant l'atelier, aucune visite n'est autorisée, afin de préserver le bon déroulement des activités, la participation de votre enfant et celle des autres enfants.

Il en va de même pour les appels téléphoniques ou GSM seuls les messages adressés par e-mail : info@castor.be seront transmis à l'enfant.

Parking & prévention des accidents

- Ne garez pas votre véhicule devant la grille, la barrière de la ferme, ou du manège, ni devant la sortie des garages des voisins (même pour 2 min')
- N'obstruez pas le chemin de terre ni l'entrée du bâtiment qui se trouve devant la ferme.
- Démarrez calmement, n'oubliez pas que d'autres enfants pourraient, par négligence, traverser devant vous.
- Respectez scrupuleusement le code de la route, le marquage au sol, la signalisation (il y va de la prévention des accidents).

Règlement, organisation et services :



Engagement des parents.

Le fait de s'inscrire à un atelier, entend que, préalablement, les parents et les enfants ont bien pris connaissance de ce présent règlement et s'engagent à le respecter.

Le règlement des stages peut être consulté sur le site :

www.castor.be/stages/reglement

Contrat d'activité :

Les participants s'engagent à respecter le règlement du centre, les animateurs, les infrastructures, les horaires et s'engagent à participer à toutes les activités.

Tout manquement aux règles élémentaires de bonne conduite sera sanctionné par le renvoi immédiat aux frais des parents, de l'institution et/ou du stagiaire.

En cas d'exclusion, aucun remboursement ne sera opéré quel que soit le motif.

La gestion des conflits

Les animateurs sont seuls habilités à régler les conflits ayant eu lieu pendant l'accueil. En fonction de la gravité de ceux-ci, les parents ainsi que la coordination seront avertis des faits.

Le service se réserve le droit d'exclure un enfant dont le comportement entrave le bon déroulement des activités.

Les parents en seront informés préalablement.

Dégâts

Tous dégâts à l'infrastructure, aux installations, au matériel... occasionnés, accidentellement ou volontairement, seront facturés aux parents. Le montant de ceux-ci sera fixé par le responsable de la Ferme des Castors. Dans le cas de vandalisme, de vol, ou de violence, la direction se réserve le droit de déposer plainte auprès des autorités judiciaires compétentes.

Accident ou Maladie - Assurance

Les parents autorisent la direction à prendre toutes mesures nécessaires en cas d'accident ou de maladie...

L'équipe se réserve le droit d'appeler le médecin traitant (cfr. formulaire d'inscription) ou le service 112 en cas de problème.

En cas de maladie, les parents sont avertis par GSM et sont invités à reprendre leur enfant dès que possible.

Les participants sont assurés contre les risques en « responsabilité civile ». Notre assurance ne couvre pas les soins médicaux entraînés par une maladie, ni la dégradation de biens personnels.

Attestation mutuelle & déductibilité fiscale (frais de garde d'enfants)

À l'inscription vous pouvez solliciter :

1. une *attestation mutuelle*, (dans certains cas, elle intervient financièrement dans le prix des ateliers, des stages, du camp, du séjour...)
2. Une attestation : *déductibilité fiscale* pour vous permettre de bénéficier d'abattements sur votre déclaration des contributions.

Vous pouvez obtenir ces attestations par courrier, en joignant à votre demande écrite une enveloppe timbrée reprenant l'adresse d'expédition.

Retrouvez tout le règlement sur www.castor.be

Ateliers Extrascolaire Accueil temps libre Chez Les Castors

Voici quelques indications pour la réussite de l'accueil de votre enfant :



L'Accueil Temps Libre de la Patrouille des Castors vise à l'épanouissement des enfants par la mise en place, en dehors des heures scolaires, d'activités favorisant le plaisir par le jeu, le sport, la créativité, le développement d'animations culturelles et éducatives.

L'enjeu de l'accueil est de contribuer à développer chez l'enfant la confiance en soi,

l'autonomie, la solidarité, la prise d'initiative.

La ferme des Castors, son environnement et ses équipements sont des atouts adaptés, sécurisés et propices à l'épanouissement des enfants en garantissant la qualité de l'accueil.

Voici le Règlement d'ordre Intérieur (R.O.I.)

Inscription / Accueil (le premier jour)

Dès votre arrivée, la 1^{ère} fois, vous présentez au secrétariat

Tout d'abord, **même si votre inscription a été réservée préalablement**, vous devez vous présenter, avec votre enfant, à l'accueil pour confirmer la participation effective de votre enfant, vérifier son dossier médical et administratif.

- Indiquez bien si votre enfant participe à des garderies et à quel(s) moment(s)

Accueil dans le groupe

Dès que vous avez passé les formalités de l'inscription et de l'accueil du premier jour, vous pouvez conduire votre enfant dans son groupe auprès de son animateur et/ou de son animatrice. (en tenant compte de l'horaire et du choix de l'atelier).